

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

### **CS-2024-053** « TRAVAUX RELATIFS A LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE, AUX RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, A LA FOURNITURE ET A LA POSE DE MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC » : LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x	Laurence Guillemine	Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Héléne		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	Frédéric Dunet	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20240613-CS-2024-053-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de TE44,

Vu la délibération n°2020-29 du Comité syndical en date du 18 juin 2020, approuvant le renouvellement du marché public de travaux de réseaux,

Considérant que le marché de travaux relatif à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public, aux infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public arrive à terme au 31/12/2024 et qu'il est nécessaire de le renouveler afin de pouvoir mener à bien les missions de service public de TE44,

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de travaux**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme mono-attributaire**
- **Alloti comme suit :**

LOTS	DESIGNATION
01	Secteur "CAP ATLANTIQUE" et "Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois <i>Hors les communes de La Baule-Escoublac et Le Croisic</i>
02	Secteur "Saint-Nazaire Agglomération" et "Estuaire et Sillon" <i>Hors la commune de Saint-Nazaire</i>
03	Secteur "Redon agglomération", "Erdre et Gesvres" et "Pays de Blain Communauté"
04	Secteur "Nozay" et "Châteaubriant-Derval"
05	Secteur "Pays d'Ancenis" et "Sèvre et Loire"
06	Secteur "Clisson Sèvre Maine Agglo" et "Grand Lieu"
07	Secteur "Sud Retz Atlantique", "Sud Estuaire" et "Pornic Agglo Pays de Retz - Est"
08	Secteur "Pornic Agglo Pays de Retz - Ouest"
09	Branchements - Secteur Nord-Ouest <i>Hors les communes de La Baule-Escoublac, Le Croisic et Saint- Nazaire</i>
10	Branchements - Secteur Nord-Est
11	Branchements - Secteur Sud-Est
12	Branchements - Secteur Sud-Ouest
13	Renforcements & Sécurisations - Secteur Nord <i>Hors les communes de La Baule-Escoublac, Le Croisic et Saint- Nazaire</i>
14	Renforcements & Sécurisations - Secteur Sud

- **Règle de répartition des lots :**

- Règle n°1 : 1 candidat = maximum 3 lots
  - Précision - Un candidat ne pourra se voir attribuer plus de :
    - 2 lots dans la catégorie « Travaux d'aménagement »  
*Et/ou*
    - 1 lot dans la catégorie « Travaux de raccordement »  
*Et/ou*
    - 1 lot dans la catégorie « Travaux de renforcement »

- Règle n°2 : Mise en place d'une hiérarchie de répartition des lots par catégorie suivante :

- Catégorie « Travaux d'aménagement » (lots 1 à 8)
- Catégorie « Travaux de raccordement » (lots 9 à 12)
- Catégorie « Travaux de renforcement » (lots 13 à 14)

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20240613-CS-2024-053-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2024

- Règle n° 3 : Priorité aux lots qui représentent les chiffres d'affaires estimés annuels les plus importants
- **Passé en procédure d'appel d'offres ouvert, avec un maximum de 188 000 000 € HT**
- **Durée du marché : 1 an, reconductible tacitement 3 fois 1an**
- **Critères d'attribution (pour les lots n° 1 à 8) :**
  - **Technicité /50%**
    - *Qualité du dossier-type « chantier type effacement de réseaux électricité, éclairage public et télécom » /25%*
    - *Adéquation des moyens humains affectés à la mission /10%*
    - *Adéquation des moyens techniques affectés à la mission /10%*
    - *Pertinence des mesures prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le chantier /5%*
  - **Achats responsables /20%**
    - *Capacité du candidat à former des étudiants aux métiers des réseaux (ICE, EP, BT/HT), par le biais de contrats en alternance, dans le cadre de la réalisation de prestations pour TE44 : 8%*
    - *Pertinence des processus de valorisation des déchets, y compris des terres extraites, mis en œuvre lors l'exécution des prestations : 5%*
    - *Pertinence des mesures et moyens techniques mis en œuvre permettant d'assurer une exécution des prestations respectant l'environnement : 7%*
  - **Critère prix (coefficient entreprise) /30%**
- **Critères d'attribution (pour les lots n° 9 à 12) :**
  - **Technicité /50%**
    - *Qualité du dossier-type « chantier type extension et branchement » /25%*
    - *Adéquation des moyens humains affectés à la mission /10%*
    - *Adéquation des moyens techniques affectés à la mission /10%*
    - *Pertinence des mesures prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le chantier /5%*
  - **Achats responsables /20%**
    - *Capacité du candidat à former des étudiants aux métiers des réseaux (ICE, EP, BT/HT), par le biais de contrats en alternance, dans le cadre de la réalisation de prestations pour TE44 : 8%*
    - *Pertinence des processus de valorisation des déchets, y compris des terres extraites, mis en œuvre lors l'exécution des prestations : 5%*
    - *Pertinence des mesures et moyens techniques mis en œuvre permettant d'assurer une exécution des prestations respectant l'environnement : 7%*
  - **Critère prix (coefficient entreprise) /30%**
- **Critères d'attribution (pour les lots n° 13 et 14) :**
  - **Technicité /50%**
    - *Qualité du dossier-type « chantier type renforcement » /25%*
    - *Adéquation des moyens humains affectés à la mission /10%*
    - *Adéquation des moyens techniques affectés à la mission /10%*
    - *Pertinence des mesures prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le chantier /5%*

- **Achats responsables /20%**
  - o *Capacité du candidat à former des étudiants aux métiers des réseaux (ICE, EP, BT/HT), par le biais de contrats en alternance, dans le cadre de la réalisation de prestations pour TE44 : 8%*
  - o *Pertinence des processus de valorisation des déchets, y compris des terres extraites, mis en œuvre lors l'exécution des prestations : 5%*
  - o *Pertinence des mesures et moyens techniques mis en œuvre permettant d'assurer une exécution des prestations respectant l'environnement : 7%*
- **Critère prix (coefficient entreprise) /30%**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Travaux relatifs à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert, sous réserve des crédits inscrits au budget principal,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification, dans le respect des budgets alloués.

Délégués en exercice : 24  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Publication effectuée le : 20/06/2024

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER

